



## CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

*Législature 2021 – 2026*

### ***Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 10 mars 2026 à l'église de Bavois***

*Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).*

**Présidence** : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 dans un lieu peu habituel, l'église de Bavois, la grande salle étant en rénovation. Il remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette dix-septième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la Secrétaire communale.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les bancs à l'arrière de l'église. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Avant de prendre la parole, en raison de l'équipement du lieu, il demande à chaque conseiller de bien vouloir s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier leur remettra.

Monsieur Arnaud RoCHAT ayant déménagé, Monsieur Stéphane Oulevay est assermenté pour le remplacer.

#### **Ordre du jour** :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Réfection des chemins AF Plaine.
5. Propositions individuelles.
6. Divers.

#### **1. Appel**

35 conseillers ont été convoqués, 29 sont présents, 6 sont excusés.  
Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2025**

Le procès-verbal est accepté par 26 oui et 3 abstentions.

### 3. Communication de la Municipalité / du bureau / des commissions

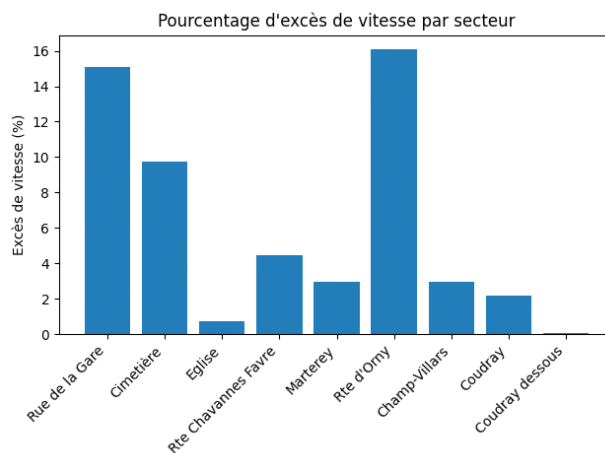
#### Communications de la Municipalité

Monsieur Vincent Agassis, Municipal, commente les chiffres concernant le radar pédagogique. Afin d'avoir une vision objective du comportement des automobilistes dans la Commune de Bavois, plusieurs mesures ont été effectuées à l'aide du radar pédagogique dans différents secteurs de Bavois depuis 2022. L'objectif de cette analyse est de vérifier le respect de la limite de vitesse fixée à 50 km/h et d'identifier les éventuels secteurs où une attention particulière pourrait être nécessaire. Ce radar pédagogique permet de récolter plusieurs données, notamment le pourcentage d'excès de vitesse, ainsi que le V85 qui correspond à la vitesse de 80% des véhicules. Cet indicateur est souvent utilisé dans les analyses de trafic, car il reflète assez bien le comportement général des automobilistes.

Ce premier graphique indique le pourcentage de véhicules dépassant la limite de vitesse pour chaque secteur mesuré.

On peut y constater que la majorité des routes présentent un taux de dépassement de vitesse extrêmement faible.

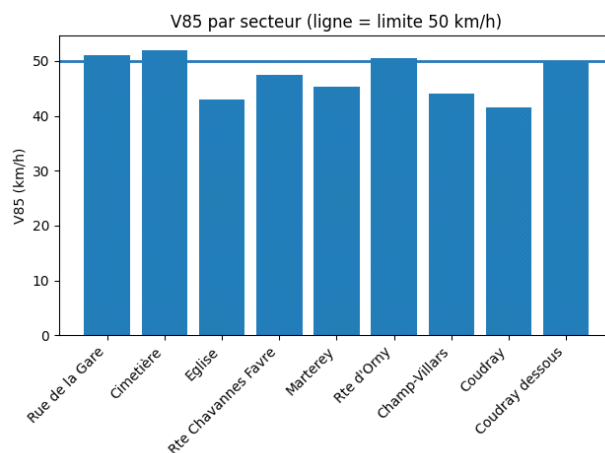
Cependant, certains secteurs ressortent davantage, notamment la route d'Orny, la rue de la Gare et le secteur du cimetière, lieux où la proportion d'excès de vitesse est plus importante. A noter qu'il s'agit des entrées et sorties de village.



Ce second graphique montre la vitesse V85 par secteur avec une ligne représentant la limite de 50 km/h.

On observe que sur certains tronçons, le V85 se rapproche de la limite ou la dépasse légèrement. Cela signifie que la majorité des automobilistes roulent à une vitesse proche de la limite, voire un peu au-dessus.

Ces données permettent d'identifier certains secteurs où les vitesses sont un peu plus élevées et qui méritent une attention particulière.



Ces mesures permettent avant tout d'avoir un état des lieux du comportement des automobilistes dans la commune. La Municipalité, sur cette base, va poursuivre le suivi des vitesses et, si nécessaire, envisager certaines mesures comme le maintien du radar pédagogique et d'éventuels aménagements de modération du trafic.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond à l'interpellation de Monsieur Cédric Martin déposée lors du dernier Conseil. Celle-ci concernait la communication publique dans le dossier éolien. La Municipalité de Bavois remercie Monsieur Cédric Martin pour son interpellation et pour l'attention portée à la qualité du dialogue au sein de la commune. Concernant la présence de supports mentionnant Bavois Éole SA, il convient de préciser qu'ils s'inscrivent dans le cadre de soutiens ou partenariats lors d'événements locaux, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années. Ces actions relèvent d'une logique de sponsoring visant à soutenir la vie associative et locale. Elles ne constituent en aucun cas une validation du projet. Il rappelle que, même si le Conseil général a donné, en 2011, son aval pour l'élaboration d'un projet éolien sur la commune, ce dernier demeure en phase d'étude et reste soumis aux procédures légales en vigueur. En effet, la procédure du plan d'affectation valant permis de construire (PA = PC) fera

l'objet d'une mise à l'enquête publique, moment auquel l'ensemble du dossier sera accessible et où chacune et chacun pourra faire valoir ses observations. Le Conseil communal se prononcera ensuite sur la base d'un préavis de la Municipalité. Dans l'intervalle, les informations publiques sont disponibles et à jour sur le site [www.bavoiseole.ch](http://www.bavoiseole.ch). Tout le monde y a accès. La Municipalité reste naturellement à disposition de la population et invite également les membres du Conseil à rediriger vers ce site toute personne qui se poserait des questions ou à contacter directement la Municipalité. Elle profite également d'informer l'assemblée de l'état d'avancement du projet. Celui-ci a été déposé en 2023 pour un premier examen préalable auprès du Canton. Les services cantonaux ont depuis transmis leurs remarques qui, à l'heure actuelle, sont en cours de traitement par le développeur. Cette phase implique des analyses complémentaires et échanges techniques avec les différents partenaires. Une nouvelle version du dossier devra être déposée pour un second examen préalable, mais aucune date n'est encore arrêtée à ce stade.

Monsieur Cédric Martin remercie Monsieur Julien Burnens pour ses réponses claires et très précises.

Monsieur Gwénaël Blanchard, Municipal, communique sur l'avancement des travaux de réfection de la grande salle. La météo a empêché les travaux en extérieur, ce qui a retardé le chantier. La coursive extérieure va être coulée cette semaine. L'enveloppe globale du bâtiment sera donc visible. La charpente va être posée cette semaine, le toit la semaine prochaine et s'en suivra le tuilage dans la troisième semaine de mars et les panneaux solaires seront posés avant les vacances de Pâques si tout se passe bien. Les maçons ont bientôt terminé leur travail, car ils ont profité des jours de pluie pour travailler à l'intérieur, travaux prévus initialement après la pose du toit. Il ne reste plus que l'escalier à côté de la scène à couler. Le second œuvre avance aussi, le plan de la cuisine et du bar ayant été finalisé.

Monsieur Hans Hügli demande quel est l'état du plancher avec ces précipitations.

Monsieur Gwénaël Blanchard, Municipal, indique que la Municipalité a fait intervenir un étancheur professionnel qui a protégé l'ensemble du parquet.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, fait un point sur l'avancement de la liaison sur le réseau d'eau de Chavornay. Au vu de la météo, le chantier a dû être interrompu. Le pédologue a fait hier des analyses et pour le moment, le terrain est encore beaucoup trop humide. Il va falloir attendre deux ou trois semaines, si la météo est clémente, avant de reprendre les travaux.

Monsieur Vincent Agassis, Municipal, donne suite à la question de Monsieur Steven Oulevay lors du dernier Conseil concernant les mesures de sécurité sur le chemin de l'école. Le BPA a réalisé une analyse de plusieurs secteurs du village et identifié des pistes d'améliorations en matière de sécurité routière. Certaines mesures ont déjà été mises en place notamment l'installation de potelets visant à mieux protéger les trottoirs et à sécuriser le déplacement des piétons. Un arrêt de bus scolaire a été également installé en face du four à pain. D'autres recommandations doivent encore être analysées par la Municipalité qui en évaluera la faisabilité, notamment selon la configuration des lieux et en informera le Conseil communal. Monsieur Vincent Agassis tient à préciser qu'il s'agit d'un rapport de travail interne destiné à la Municipalité.

### **Communications du bureau**

Monsieur le président Norbert Oulevay tient à rappeler l'article 42 du règlement du Conseil concernant les rapports des commissions. Ceux-ci doivent être déposés par écrit 48 heures avant la séance sur le bureau du Conseil. Rien dans ce règlement n'oblige la commission à envoyer ce rapport à l'administration communale, mais il serait fortement souhaitable de le lui faire parvenir afin qu'il soit mis en ligne et permette ainsi à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil.

Monsieur le président tient à remercier le bureau pour le travail et le sérieux fourni à l'occasion de ce dernier dimanche de votations et élections. Bavois a été gentiment montrée du doigt à l'État, mais le bureau n'était pas du tout fautif. Un téléphone a été reçu par le président à 18 h 30, lui indiquant que le PV des élections au Conseil d'État n'avait pas été reçu. Monsieur le

président étant devant le panneau d'affichage situé à l'extérieur et où se trouvaient affichés lesdits résultats, les a communiqués par téléphone en direct. Le PV avait été envoyé, mais des problèmes ont été rencontrés par le système. Il tient à ce que l'assemblée sache que le travail avait été effectué correctement.

#### **4. Réfection des chemins AF Plaine**

La Municipalité sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de réfection d'une partie des chemins AF dans la Plaine. Le réseau de chemins agricoles vieillit et par endroit, il est fortement endommagé et même dangereux.

Monsieur Cédric Martin fait la lecture du rapport de la commission ad hoc. « *La commission ad hoc composée de Michel Bovet, Joaquim Vez, Martin Cédric (président), Sandrine Cavin (suppléante) s'est réunie le 10 février 2026 en salle de Commune en présence de la Municipalité représentée par Pascal Agassis, municipal en charge du dossier, Julien Burnens, vice-syndic, Thierry Salzmann, Syndic. La commission s'est réunie le 24.02.2026, pour délibérer sur l'objet du préavis. Le mandat technique est piloté par le bureau Jaquier-Pointet, géomètre, qui a réalisé un inventaire complet de l'ensemble des chemins AF. Ceux-ci ont été classifiés en trois catégories (1 - 2 - 3) selon leur état et leur niveau d'intervention nécessaire. Procédure d'adjudication : Les soumissions et comparatifs ont été réalisés conformément à une procédure SIMAP (marchés publics). Quatre soumissionnaires remplissaient les critères d'adjudication et ont été retenus comme conformes. Un soumissionnaire n'a pas été retenu, ne répondant pas aux critères fixés dans le dossier d'appel d'offres. Descriptif des travaux : Les travaux sont prévus sur une durée estimée à 12 semaines. Une partie des chemins sera réalisée en enrobé bitumineux. Certains tronçons plus courts seront réalisés ou maintenus en béton. La planification tient compte de la typologie des terrains et des contraintes techniques spécifiques, notamment en zones de protection des eaux. Observations et recommandations de la commission : La commission est favorable au projet présenté et reconnaît la nécessité d'intervenir sur un réseau vieillissant, indispensable aux exploitations agricole et trafic sur les chemins actuels. Néanmoins, certains points méritent clarification ou attention particulière avant le démarrage des travaux : 1. Remblayage de certaines parcelles communales : Il semble que certaines portions de parcelles communales n'aient pas été remblayées par l'entreprise Dynaeco Sol, notamment à proximité de la station de pompage (parcelle 108), le long du chemin en terre ainsi que le long du DP 34. La commission souhaite qu'un état des lieux précis soit réalisé et que ces éléments soient clarifiés, et éventuellement terminés avant d'entreprendre ses travaux de mise à neuf de ce réseau de chemins ou lors des travaux pour la réalisation des chemins. La commission estime que les terres excavées sous les chemins pourraient, dans la mesure du possible et selon leur qualité, être valorisées sur les parcelles communales concernées plutôt que d'être évacuées en décharge, environ (3 à 5'000 m3). Cette solution permettrait: de limiter les coûts d'évacuation, de réduire l'impact environnemental, d'optimiser les ressources disponibles localement. 2. Coordination avec les usagers et agriculteurs: La commission attire l'attention de la Municipalité sur la nécessité d'une communication claire et anticipée auprès de l'ensemble des usagers des chemins, en particulier les agriculteurs concernés. Un esprit collaboratif sera indispensable afin de coordonner les travaux avec les activités agricoles et les travaux des champs sur les tronçons impactés. Conclusion: La commission a pris connaissance du plan de financement présenté dans le préavis, dont une bonne partie est financée par les AF (cantonales et fédérales), 54%, ce qui est déjà bien. La Municipalité est entrain de se pencher, sur un règlement d'utilisation des chemins. La commission souhaite que celui-ci permette de pouvoir clarifier les responsabilités en cas de dégâts ou travaux sur les parcelles agricoles privées et communales. Au vu des éléments présentés et des échanges avec la Municipalité, la commission ad hoc est favorable à l'acceptation du préavis municipal n° 37/2026, sous réserve que les points évoqués ci-dessus soit étudié avec attention. En conclusion, il semble véritablement indispensable de réaliser ses travaux au vu de l'état actuel de ses chemins. »*

Monsieur Olivier Agassis lit le rapport de la commission gestion-finances : « *La commission gestion et finances représentée par Madame Nicole Oulevay, Messieurs Viquerat Jean-Michel,*

*Schwab Daniel et Agassis Olivier s'est réunie le 10 février 2026 en salle de Municipalité. La commission remercie Monsieur Salzmann Thierry, Syndic, ainsi que Monsieur Julien Burnens et Agassis Pascal, Municipaux pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission composée de Mesdames Oulevay Nicole, Besuchet Christel et Messieurs Viquerat Jean-Michel, Agassis Olivier et Schwab Daniel a siégé le 3 mars 2026. La commission soutient le projet de refaire les chemins qui sont dangereux à la circulations. La commission s'est questionnée sur le bien-fondé de refaire une partie des chemins en enrobé plutôt qu'en gravelé et a souhaité comparer les prix des différents matériaux ainsi que les subventions octroyées. Après renseignements reçus du bureau d'ingénieurs Jaquier-Pointet, il en ressort que : le montant de la subvention en cas de réfection de chemin en dur est défini dans le PDAF à 54% (pour un intérêt agricole à 100%, ce qui est le cas ici) ; le coût au mètre linéaire pour la réfection d'un chemin bétonné en enrobé est d'environ Fr. 325.-/m ; avec la subvention, la réfection de béton à enrobé revient à Fr. 362.- – 54% = environ Fr. 166.5/m pour la commune ; avec la solution de réfection en gravelé, cela revient à Fr. 325.- - Fr. 40.- = environ Fr. 285.-/m pour la commune ; de plus la réfection de chemin en gravelé nécessite un entretien courant, tous les 1 à 2 ans, avec correction des nids de poules et de la planéité, coût qui ne serait pas subventionnable. En résumé, l'ouvrage coûterait beaucoup plus cher sur le long terme. La commission soutient donc le projet de la Municipalité quant au matériau choisi. Suite à la rentrée des soumissions, le montant total de Fr. 1'473'000.- permet d'inclure les travaux de réfection du chemin de la gare jusqu'au Restaurant des Peupliers. La commission soutient cette initiative, ce chemin étant fortement utilisé par les enfants et les clients du restaurant. D'autre part, le préavis mentionne la dissolution du compte 1401.20 d'un montant de Fr. 88'321.20. Il correspond à une participation des personnes ayant dégradé le chemin. La commission se réjouit de l'entrée en vigueur d'un futur règlement sur l'entretien des chemins communaux. En conclusion, la commission gestion et finances propose d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité. »*

Monsieur Jean-Michel Viquerat désire savoir s'il apparaîtra, sur ces chemins bétonnées, des indications de tonnage et des interdictions pour certains gros chargements, car les chemins bétonnées sont conçus pour un certain tonnage.

Monsieur Mancini du bureau Jaquier-Pointet lui répond. La signalisation est cantonnée à un préavis décidé avec la DGMR qui peut être un appui pour les communes afin de régler ce genre de problèmes. Actuellement, il est prévu, dans le dimensionnement de ces chemins, des véhicules agricoles de plusieurs tonnes en références aux normes actuelles. Pour l'instant cela est prévu pour les charges agricoles d'usage. Effectivement, si cela dépassait ce cadre-là, une réflexion pourrait se faire avec la commune en appui avec la DGMR. Suite à cela, une publication aurait lieu via la FAO avant d'être mis en vigueur après un délai de 30 jours.

Monsieur Hans Hügli trouve que ces chemins sont généralement trop étroits et les tracteurs sont plus larges. Si les chemins sont trop étroits les bords se cassent.

Monsieur Mancini explique qu'actuellement, ces chemins sont à 2 m 50 - 3 m sans banquette, ce qui veut dire qu'au bord de la dalle béton, il n'y a pas de coffre et que si les pneus sortent de ce gabarit-là, il peut y avoir un effet de craquement au milieu de la dalle. Pour pallier à cette problématique, un coffre de 3 m 70 de large est projeté et le chemin en enrobé est prévu à 3 m , le coffre va donc dépasser de 35 cm de chaque côté.

Monsieur Dominique Delay désire connaître le poids que supporteraient ces chemins. Y-a-t-il une limite ?

Monsieur Mancini répond qu'il est actuellement prévu pour 8,16 tonnes par essieu. Ce poids est prévu principalement comme pour les routes cantonales, jusqu'à 40 tonnes.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, apporte un complément d'informations. Avant de faire ces études, des tests ont été effectués par des machines à plaques qui testent la portance des chemins par zone afin d'adapter l'épaisseur du tout-venant.

Monsieur Michel Bovet fait remarquer que les anciens chemins avaient été bétonnés par dessus les anciens chemins, sans encaissement comme cela sera fait lors de la prochaine réfection.

Monsieur Daniel Schwab tient à signaler que la commission ad hoc, dans son rapport, a émis une condition pour accepter le préavis. Il demande si l'assemblée doit accepter le préavis tel quel ou avec les considérations de la commission.

Monsieur le président indique que la commission ad hoc souhaite que les points évoqués dans leur rapport soient examinés avec attention. Elle ne propose pas un amendement, ni une modification.

Vote : Autoriser, financer et amortir: 25 oui, 1 abstention

**Le Conseil communal a décidé :**

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des chemins AF Plaine de Fr. 1'473'000.- TTC ;**
- **de les financer par un emprunt d'environ Fr. 630'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions ;**
- **d'amortir comptablement les travaux sur une durée de 40 ans, après déduction des subventions à recevoir.**

## **5. Propositions individuelles**

Monsieur Jean-Michel Viquerat a fait parvenir une interpellation au bureau. Il en fait la lecture : *« Je me réfère à la mise à l'enquête du Plan Général d'Affectation de la commune de Bavois, en fin d'année dernière, et à la proposition municipale de sortir les 2 zones « Éoliennes » et « Zone d'activité artisanale » du dit Plan. Avant d'exclure la zone « Éoliennes » il me paraît primordial, à ce stade déjà, que le Conseil soit informé sur l'aspect financier de ce projet de parc éolien, et plus précisément sur les retombées financières tant sur les comptes communaux que sur les redevances payées aux propriétaires fonciers concernés par ce projet. En effet, l'exclusion de cette zone du PGA obligerait la Commune, en cas de non réalisation du parc, à engager une nouvelle procédure pour affecter cette portion de territoire en zone agricole générant des frais supplémentaires pour la Commune. La question des subventions et des conditions financières (redevances) annoncées par les fournisseurs d'énergie éolienne depuis plus de 5 ans m'interpellent. Sont-elles toujours d'actualité au regard de l'évolution du marché de l'électricité ? On constate que l'augmentation des productions photovoltaïques provoque une baisse des conditions de rachat du courant, quel est l'impact sur la rentabilité du projet éolien ? Je demande à la Municipalité, avant que le Conseil statue sur le PGA, qu'elle transmette au Conseil copie de toutes conventions relatives aux relations financières entre les porteurs du projet, la Commune et les propriétaires fonciers impliqués par ce projet. Si, à ce stade aucun document n'a été signé, je demande que la Municipalité sollicite le porteur du projet afin qu'il explique, par écrit, les aspects économiques et financiers de ce projet en précisant notamment les subventions prévues et les redevances qu'il envisage de proposer tant à la Commune qu'aux propriétaires fonciers impactés par le projet. »*

Monsieur le Président, Norbert Oulevay, demande si au moins cinq conseillers soutiennent cette interpellation afin de pouvoir en débattre. Huit personnes la soutiennent.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que la Municipalité traitera dans les meilleurs délais.

Monsieur le président explique que la Municipalité fait valoir l'article 60 du règlement du Conseil *« La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard dans la séance suivante... »*

Monsieur Hans Hügli désire savoir pourquoi la Commune de Bavois ne propose pas des cartes journalières à ses habitants, alors que d'autres communes le font.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic explique que le système a changé et que cette nouvelle méthode demande passablement de travail administratif, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de ne pas accéder à cette proposition pour des raisons de coût et de complexité administrative.

## 6. Divers

Monsieur Olivier Agassis fait la lecture de son intervention : « Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité. Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil communal. Dans le cadre de cette déclaration personnelle, je souhaite aborder les élections ayant eu lieu dimanche dernier : Tout d'abord, je souhaite adresser mes félicitations à l'ensemble des personnes élues lors de ce scrutin. À l'issue de ce scrutin, la composition de la Municipalité connaîtra une évolution notable, ce qui correspond, dans une certaine mesure, bien à l'objectif habituellement recherché lors d'une élection. En effet, trois membres de l'exécutif quitteront leurs fonctions à la fin de cette législature, marquant ainsi une étape significative dans le renouvellement du collège. Deux d'entre eux ont choisi de se retirer à l'issue de cette législature, témoignant d'une décision personnelle mûrement réfléchie. Le troisième, quant à lui, quitte ses fonctions malheureusement par obligation. Quelle que soit la raison de leur départ, il est important de souligner la valeur de leur contribution et de leur engagement tout au long de leur mandat. Pour ma part, il est important de souligner que ni notre Syndic, Monsieur Thierry Salzmann, ni notre Municipal, Monsieur Pascal Agassis, n'ont été élus au Conseil communal pour la prochaine législature. Cette situation mérite réflexion, car, chères et chers collègues, il apparaît légitime de penser que la population aurait pu exprimer une reconnaissance plus appuyée à leur égard. Il est permis de s'interroger sur le résultat du scrutin, notamment sur le degré de reconnaissance manifesté par la population envers certains membres de la Municipalité ou du Conseil communal. Peut-être aurait-elle exprimé davantage de gratitude pour leur engagement si elle n'avait pas été influencée par la diffusion de tracts anonymes, soigneusement distribués dans certaines boîtes aux lettres de la commune. Cette intervention, discrète mais ciblée, a sans doute pesé sur la perception des électeurs et sur leurs choix, ce qui laisse supposer que l'issue du vote aurait pu être différente en l'absence de telles pratiques. Rassurez-vous, il n'est pas dans mon intention de critiquer les fondements de la démocratie qui régissent nos institutions. Je souhaite vous faire part, de ma profonde réserve quant à la manière dont s'est déroulée la campagne électorale. Il convient de rappeler que l'ensemble des candidates et candidats au Conseil communal pour la législature 2026-2031 se sont inscrits sur une liste unique, sous l'appellation « Entente communale ». Cette initiative visait à rassembler les membres, même si chacun ne partage pas nécessairement les mêmes idées. Cela étant, il aurait été souhaitable que le respect mutuel demeure au centre des relations entre les candidates et candidats, indépendamment de la diversité des opinions exprimées. Une considération minimale aurait permis de préserver l'esprit d'entente que devait caractériser cette liste commune. Je tiens à rappeler que le fait de prévoir une seule liste relève du fait que nous n'affichions pas nos couleurs politiques et ceci dans le but d'avoir des élections non politisées. Des tracts et des téléphones insistants à l'égard des électeurs n'est pas correct à l'endroit de la liste d'entente et ça, si ce n'est pas de la politique, je ne sais pas de quoi il s'agit ! Il aurait sans doute été préférable que les personnes en désaccord aient le courage d'assumer publiquement leurs opinions, en signant leurs tracts ou en se présentant sous une liste distincte. Cette attitude aurait permis à tous les candidats de mener campagne dans des conditions équitables et respectueuses. Avant de conclure mon intervention, je tiens à adresser mes félicitations aux membres de la Municipalité élus et leur souhaite plein succès dans leur mandat. J'espère sincèrement que nos futurs échanges seront empreints de respect et que les décisions prises par notre législatif serviront toujours le bien commun et l'intérêt général de la commune. Je vous remercie pour votre attention. » Il est applaudi.

Monsieur Philippe Oulevay lit également un texte qui va dans le même sens : « Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers. Je me permets de prendre la parole pour vous faire part d'une remarque concernant les élections communales. J'ai appris et constaté par la suite, que certaines personnes ont reçu, dans leur boîte à lettres, une liste liée aux élections que je dirais contre les éoliennes. Je pense que cette distribution a pu influencer certains résultats qui m'ont paru surprenants. La méthode employée me semble particulière et peu courageuse. Si je ne remets pas en cause sa légalité, j'estime que les personnes à l'origine de cette initiative auraient pu la signer pour plus de transparence, car la confiance dans nos élections méritait un minimum de clarté. Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, prend à son tour la parole : « *Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Je remercie Monsieur Agassis pour son message auquel j'adhère pleinement. Je vais apporter néanmoins quelques éléments complémentaires. Analysons les faits objectivement : la liste dont il a été fait mention a effectivement influencé les résultats de ces élections. Nous en prenons acte, comme nous prenons acte des résultats. Mais soyons sérieux. Le projet éolien représente à peine 5% du travail de la Municipalité. En ce qui me concerne, je n'y participe pas, étant récusé sur ce dossier depuis 2018 déjà. Alors, permettez-moi de poser la question qui fâche : sur quel fondement peut-on aujourd'hui donner une consigne de vote pour sanctionner ou favoriser des candidats sur la base de 5% de leur travail ? C'est un déni pur et simple des 95% de leur engagement. C'est injuste. C'est grossier. Et c'est un mauvais service rendu aux électeurs. On nous serine que les paroles ont un sens. Je dis que les actes aussi. Et justement, parlons-en de ces actes. D'ordinaire, ce sont les conseillers qui interrogent la Municipalité. Ce soir, j'inverse la logique. J'ai une question simple, directe et j'attends une réponse tout aussi simple : qui, au sein de cette assemblée a participé à l'élaboration de cette liste ? Qui l'a diffusée ? Je constate que les instigateurs de cette liste n'ont pas eu le courage de la signer et n'en ont pas plus quand il s'agit d'assumer leurs actes. Mais, comme dans un village, tout finit par se savoir, ce mystère sera très certainement résolu prochainement ! Pour terminer, je laisse chacune et chacun d'entre vous juger du crédit que l'on peut accorder à ces personnes dans le cadre de leurs futures activités au sein de notre commune. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne soirée. »*

Monsieur Daniel Schwab prend la parole. Comme les gens le savent, il fait partie de l'association *Vents Contraires*. Il sait qu'une discussion a lieu au sein de cette association et qu'une liste a été établie. Par contre, la personne qui l'a distribuée dans les boîtes à lettres n'habite pas Bavois. C'est une personne qui est contre ce projet qui a pris l'initiative de le faire. Cela n'engage pas l'association *Vents Contraires* qui était au courant qu'il se passait quelque chose, mais qui n'est pas impliquée dans l'élaboration de ce document.

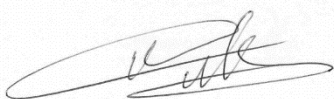
Monsieur Steven Oulevay demande à Monsieur Daniel Schwab s'il sait comment cette liste a été composée, car personnellement il s'est retrouvé sur cette liste alors qu'il n'a jamais eu de contact téléphonique ou autre pour avoir son avis sur le sujet.

Monsieur Dominique Delay explique que lorsqu'on parle de politique, il faut avoir les épaules solides et il est vrai que parfois il arrive des déconvenues difficiles à supporter. Tout le monde sait qu'il n'est pas pour ces éoliennes industrielles dans la région, mais par rapport à cette liste, il peut aussi y avoir des retombées positives pour certaines personnes. Il est donc difficile de savoir quelle a été l'influence de cette liste sur les résultats finaux de ces élections.

Monsieur le président fait remarquer que la manière dont ces actes ont été faits suscitent beaucoup d'interrogations.

Il souhaite une bonne fin de soirée et donne rendez-vous le 9 juin 2026 pour le prochain Conseil communal.

L'assemblée est levée à 21 h 15.



Norbert Oulevay  
Président



Dominique Saugy  
Secrétaire